

je sousigne declare avoir receu des vignes des
viduins parvis de vitrac la somme de six livres et
ce est le conpte du l'ame et par l'egen du contrat
de mariage de jean v. sombe et vignier maries.
d'antierens, dont le quille une promesse de garantie
au cas il soit recherche pour la somme fait ce
25. 8. 6. 1449. *Thiout* et les besoms
sera tenu me remettre la quittance au ~~gen~~
car les vignes viendrait a me recherche a raison
des six livres.